

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL 18 novembre 2021

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, BOOCKENOOGHE Alain, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CHATEAU Philippe, CLEMENT Patrick, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, DANIAU Christian, DELAGE Michel, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, FOUCHER Daniel, FRANCOIS Gwenhaël, GENINI Didier, GUILLIN Sylvie, HUGUENOT Yvan, LAVERGNE Marie-Claire, LEHEMBRE Pierre-Yves, MAZIERE Fabrice, NADAUD Stéphane, PINTAUD Éric, RABARDY David, ROUHIER Guy, VIGNAUD Romain

Suppléants en situation délibérante : NICOLEAU Stéphane, VERGNAUD David

Suppléants excusés : DECHANDON Daniel

Titulaires absents : CHAIGNE Danielle, CORDEAU Joël, FOUGERE Josette, GARITEY Luc, GERVAIS Alexandre, HENCHOZ Sandrine, MICHENAUD Françoise, QUEMENT André

Titulaire absent donnant pouvoir : REYTHIER Fabien

Titulaires absents excusés : CLAEYS Jean-Pierre, FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis, LOHUES François, PEULT Jean-Luc, SAGNE Annie

Secrétaire de séance : M. MAZIERE Fabrice

Début : 19h00

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical le 14 septembre 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance et ajoute une délibération :

- Non-valeurs et créances irrécouvrables

I – Délégation Service Public

Monsieur le Président explique au conseil syndical les propositions d'AGUR et de la SAUR.

Il rappelle que tous les conseillers ont reçu son rapport et sa conclusion qui retient l'entreprise SAUR.

De fait AGUR tout en proposant une offre techniquement intéressante et moins élevée financièrement n'offrait pas les mêmes garanties techniques que SAUR pour l'avenir des différents projets du SIAEP. En annexe du compte-rendu, le rapport du Président.

De plus SAUR possède une bonne connaissance du réseau et son offre est adaptée aux exigences du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le choix de la SAUR

II – INTEGRATION CHASSENEUIL SUR BONNIEURE LE 1^{ER} JANVIER 2022

Monsieur le Président rappelle que les communes membres du syndicat ont dû redélibérer pour l'intégration de Chasseneuil au 1^{er} janvier 2022.

Il informe l'assemblée qu'à ce jour la majorité qualifiée est atteinte. L'arrêté préfectoral est en cours de rédaction et de signature.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'adhésion de la commune de Chasseneuil sur Bonnieure au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacques FERSING concernant le lissage des tarifs. Il rappelle qu'à la fin de l'abonnement, la part fixe et variable seront :

- Abonnement annuel : 100.00 €
- Prix au m³ : 1.70 €

Chasseneuil bénéficiera d'une année supplémentaire.

Lissage CHASSENEUIL SUR BONNIEURE		
Année	Abonnement Annuel (€/hab.)	Consommation (€/m ³)
2022	64.74 €	1.3670 €
2023	70.61 €	1.4240 €
2024	76.48 €	1.4810 €
2025	82.35 €	1.5380 €
2026	88.22 €	1.5950 €
2027	94.09 €	1.6520 €
2028	100.00 €	1.7000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le tableau du lissage des prix pour la commune de Chasseneuil sur Bonnieure

III – CONVENTION DE SERVITUDE

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de faire une convention de servitude avec le Conseil Départemental suite au renouvellement d'une canalisation en 2015 qui se trouve dans des propriétés du Département afin d'alimenter le Centre du Chambon et le camping du Chambon sur la commune d'Eymouthiers.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer tous les actes notariés avec le Conseil Départemental

IV – BUDGET

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacques FERSING qui présente à l'Assemblée :

- Décisions modificatives

D2315 - 119 Rivières - La Rochefoucauld GAILLAUDES	+ 70 000.00 €
D2315 - 508 Sectorisation	- 70 000.00 €
D2315 - 409 Renouvellement Tourriers - Le Bourg	+ 30 000 €
D2315 - 408 Renouvellement Tourriers - Fenêtre	- 30 000.00 €
D2315 - 207 Réservoir le Poteau Saint Germain de Montbron	+ 40 000.00 €
D2315 - 117 La Rochette RD6	- 40 000.00 €

- Décisions modificatives Travaux en Régie

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
023	8152.00 €	722-042	8152.00 €
TOTAL	8152.00 €		8152.00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2315-040	8152.00 €	021	8152.00 €
TOTAL	8152.00 €		8152.00 €

- Création de l'opération : Accord-Cadre Petites Opérations 2021–2025

Le marché actuel Accord-Cadre Petites Opérations 2018 – 2021 arrive à la fin de ses crédits.

Il propose de créer la nouvelle opération pour un montant total de 350 000.00 € sur 4 ans.

Il propose également d'inscrire les crédits suivants en faisant une Décision Modificative :

D2315 – 604 Accord-Cadre Petites Opérations 2021-2025	+100 000.00 €
D2031 – 604	+ 8 000.00 €
D2033 – 604	+1 000.00 €
D2315 – 411 Filtre à sable Usine de Saint Ciers	-100 000.00 €
D2031 – 411	-8 000.00 €
D2033 – 411	-1 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la Décisions Modificatives
- Approuve la création de l'Opération : Accord-Cadre Petites Opérations 2021-2025

V – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Jacques FERSING qui nous présente les deux points suivants :

Créances éteintes pour donner suite à la décision de la commission de Surendettement concernant :

- 4 abonnés : factures de 2017 à 2021 : 2 539.37 €

Proposition du Trésorier :

- Factures de 2013 à 2021 : 8 469.29 €
Plusieurs dossiers dont :
- Des étrangers sans compte bancaire en France : 1 236.84 €
- Des dettes inférieures au seuil de recouvrement : 92.01 €
- Redevables décédés : 2023.26 €
- Revenus insuffisants ou inférieurs au seuil saisissable : 5 117.18 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à L'unanimité des membres présents :

- Décide d'admettre en créance irrécouvrables un montant de 2 539.37 €
- Souhaite que la trésorerie de La Rochefoucauld relance les différents notaires connus pour les admissions en non-valeur concernant les abonnés décédés
- Décide d'admettre en non-valeur les montants concernant les recouvrements qui apparaissent irrémédiablement compromis en raison de l'insolvabilité du redevable, d'un montant à recouvrer inférieur au seuil de poursuites ou d'un titre émis à un nom ne permettant pas d'effectuer des poursuites

VI – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur GENINI Didier

Il propose la Création d'un poste d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} Classe et donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS					
EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDO
Secrétaire	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	16h
Responsable des services	Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35h
Fontainier	Adjoint technique Principal 1^{ère} classe	C	1	2	35h
Fontainier	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	35h

Ensuite, Monsieur GENINI propose que le SIAEP prenne à sa charge une partie de la Mutuelle Santé et de la Prévoyance santé via les contrats du Centre de gestion

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création du poste : Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe
- Approuve la prise en charge de 50% du montant maximum des cotisations pour la Mutuelle Santé et la Prévoyance Santé

VII – ABONNES

Le Président expose le projet d'achat d'un nouveau logiciel avec pour objectifs :

- Répondre à la demande des abonnés de la Régie
- Permettre la mensualisation, le prélèvement automatique
- Créer un espace web abonnés

COUTS			
OMEGA Cloud	Licences	3 820.00 €	Investissement
OMEGA I Clients	Agence en ligne Espace Abonné	4 749.30 €	Investissement
OMEGA Prestations	Reprise et intégration des donnés Espaces personnalisés	13 280.00 €	Fonctionnement
OMEGA Redevances Annuelles		1 384.00 €	Fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'achat du logiciel OMEGA.

VIII – TRAVAUX

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BARDOULAT Jean Pierre qui nous fait part de l'avancée des travaux :

- Branchements plombs La Rochefoucauld, marché fini
- Petites Opérations Accord Cadre 2018-2021 budget restant : 78 000.00 €
- SEIGELARDS

Lot 1 : Usine, début des travaux 27 septembre 2021, prévoir une date POSE PREMIERE PIERRE début janvier 2022.

Lot 2 : Canalisation SEIGELARDS - MOUTON : début des travaux le 19/07/2021 par les ARTEAUX à SAINT CIERS

Environ 5 km de tuyaux posés.

Travaux à Saint Ciers et à Mouton.

Lot 3 : SEIGELARDS - ARAINES : début des travaux le 19/07/2021 par Val de Bonnieure – environ 9 km de tuyaux posés, travaux à Saintes Colombe et Aux Pins.

Lot 4 : SURPRESSEUR Chez COURADE : Début des travaux avancé à décembre 2021

Enquête publique pour la servitude chez M. Bois en septembre finie.

IX – TRAVAUX 2022

Travaux suite Appels à projet Agence de l'Eau (30% de subventions)

TOURRIERS / AUSSAC VADALLE / SAINT CIERS

Maitre d'œuvre : HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT

- **Lot 1 : TOURRIERS Le Bourg – Fenêtre et AUSSAC VADALLE rue du Chalet – La Belle Cantinière**
(CVM) : 399 538.30 € HT
Planning prévisionnel : avril 2022
Entreprise : ERCTP
- **Lot 2 : TOURRIERS Le Bourg – Villejoubert et SAINT CIERS Le Bourg – RD363 :**
344 938.30 € HT
Planning prévisionnel : juillet 2022
Entreprise : SNATP (SOGEA)

Travaux suite Appels à projet Agence de l'Eau (30% de subventions)

LA ROCHEFOUCAULD / AGRIS / SAINT SORNIN / YVRAC

Choix des entreprises en cours (Maitre d'œuvre : ATMO)

- **Lot 1 : LA ROCHEFOUCAULD Rue des Gaillaudes et Saint Sornin lieux dits les Chaumes et le Couret :**
430 040.30 € HT, l'assainissement sera revu en même temps que les travaux.
Entreprise : SNATP (SOGEA)
Planning prévisionnel : mars 2022
- **Lot 2 : AGRIS Le Pont d'Agris RD11 et YVRAC Les Salles (CVM) :** 365 963.90 € HT
Entreprise : SINECIS TP
Planning prévisionnel : février 2022 à Yvrac

Marché à BONS DE COMMANDES pour les GROSSES OPERATIONS (1 000 000.00 € HT sur 4 ans)

- Premiers travaux : MONTBRON avant que la RD16 soit refaite par l'ADA / conduite cassante.
Travaux subventionnés par l'Agence de l'eau : 30%

Réhabilitation Château d'eau LE POTEAU : subvention Agence de l'Eau : 30% sur 200 000.00 € HT

Choix des entreprises en cours

Estimation : 300 000.00 € HT

Calcaire PETIT BREUIL

Demande d'une étude de faisabilité au Cabinet Merlin

La visite d'une usine de décarbonatation dans le Sud Charente est reportée en janvier 2022

XI – DIVERS

FONT SAINT AUBIN

Dérogation Pesticides : passage au CODERST le 2 décembre 2021

Pour rappel, la dérogation est valable 3 ans, renouvelable 1 fois

Coût estimé de la réhabilitation : 3 200 000.00 € HT

XII - QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses ce jour.

Fin : 20h30